



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/047

**OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUKOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/047

OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu les articles D. 2211-1, D 2211-3 et D2211-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Circulaire cadre pour la déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation pour les années 2020 à 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment son article 3-2-3 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire 2004/76 du 24 septembre 2004 portant sur la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Vu la délibération du Conseil communautaire 2020/003 du 11 janvier 2022 portant sur le renouvellement des membres du CISPD,

Vu l'avis de la commission Jeunesse et citoyenneté du 13 février 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de présenter les actions conduites par la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), de porter à connaissance les orientations envisagées pour les deux prochaines années par cette instance et permettre des recherches de cofinancement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les éléments suivants :

I - COMPOSITION DU CISPD ET GOUVERNANCE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance exerce ses compétences dans les conditions prévues aux articles D. 2211-1, D 2211-3 et D2211-4 du Code général des collectivités territoriales.

Présidé de droit par le Président de l'EPCI (ou son représentant), le CISPD comprend :

- Le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants),
- Les maires (ou leurs représentants) des communes membres de l'EPCI,
- Le Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- Des représentants des services de l'État désignés par le Préfet,
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

Fonctionnement

Le CISPD fonctionne selon différentes instances :

Au niveau stratégique

- **L'assemblée plénière** réunit tous les partenaires concernés, dont le rôle est de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance sur le territoire, de faire un bilan des actions conduites, de définir les perspectives locales et de valider certaines orientations prises en comité restreint.
- **Le comité restreint** assure le pilotage des différents groupes de travail, propose



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/047

OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

des orientations et des diagnostics, évoque des événements particuliers ou urgents et pilote le dispositif d'évaluation des actions menées.

Au niveau opérationnel

- Les **groupes de travail**, dont les thématiques spécifiques et la composition sont validées par l'assemblée plénière ou le comité restreint.
- Les **cellules de veille** doivent permettre de réunir l'ensemble des acteurs de proximité pouvant apporter leur contribution sur des notions de tranquillité publique et sur la recherche des solutions adaptées.

II - STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Extraits de la Circulaire cadre pour la déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation pour les années 2020 à 2024.

La stratégie nationale s'articule autour de quatre axes principaux :

1 - Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes

Alors que la précédente stratégie de prévention de la délinquance 2013-2017 privilégiait un public âgé de 12 à 25 ans, l'action publique devra également se concentrer, en matière de prévention, sur le public âgé de moins de 12 ans dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

2 - Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

La stratégie a également pour objectif de s'engager dans une démarche du « aller vers » les personnes les plus vulnérables, les publics les plus fragiles et les plus isolés.

3 - S'appuyer sur la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, la population devient un nouvel acteur de la tranquillité publique notamment dans le cadre des démarches participatives.

4 - Créer une gouvernance rénovée et efficace

La stratégie prend en compte ces évolutions institutionnelles, encourage des articulations entre le niveau intercommunal et le niveau communal et insiste sur une gouvernance nouvelle avec une réaffirmation du pilotage par le préfet de département, en lien très étroit avec les élus locaux.

III - AXES DU CISPD DE MONTESQUIEU

Les différents axes du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la communauté de communes de Montesquieu sont :

- La prévention de la délinquance,
- La tranquillité publique,
- L'aide aux victimes,
- La coordination d'acteurs permettant la bonne mise en œuvre des actions qui peuvent être déployées.

Le CISPD s'appuie sur les orientations du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/047

**OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

IV - HISTORIQUE DES ACTIONS MENEES PAR LA CCM DANS LE CADRE DU CISPD

A – PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Remarques liminaires

- Définition de la délinquance : L'ensemble des infractions, crimes, délits et contraventions.
- Définition de la prévention primaire secondaire et tertiaire : La prévention "primaire" à caractère éducatif et social s'adresse à de larges publics. La prévention "secondaire et tertiaire" s'appuie sur des approches plus individualisées (c'est-à-dire tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant, à la récidive ou à l'enracinement).

A1 – Prévention primaire

1 - Interventions en milieu scolaire : Prévention des pratiques numériques

Public concerné : Élèves des classes de CM2 et 5ème

2 - Interventions en milieu scolaire : Promotion de la santé et du vivre ensemble

Public concerné : Élèves des 4 collèges du territoire

3 – Action d'éducation aux médias et à l'information : Projet d'Éducation à l'image

Public concerné : Jeunes de 11 à 25 ans, élèves ou usagers des structures Jeunes

4 - Action citoyenneté : Les jeunes élus des collèges de Montesquieu

Public concerné : Élèves de 4ème et de 3ème

5 - Actions de soutien à la parentalité

Public concerné : Familles du territoire

A2 – Prévention secondaire

1 – Organisation de permanences « Point Écoute Jeunes »

Public concerné : Jeunes de 12 à 25 ans

A3 – Prévention tertiaire

1 - Accueil de travailleurs d'Intérêt Général sur les communes

Sanction pénale consistant, pour le condamné, en l'exécution d'un travail non rémunéré au profit d'un organisme habilité.

2 - Chantiers d'insertion

Dispositif d'insertion sociale et professionnelle, permettant de renouer avec le monde du travail, d'acquérir des savoirs et développer des compétences.

B – Prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes

1 - Organisation de formations « Accueillir et/ou accompagner les victimes de violences dans le couple »

Public concerné : Membres des services communaux et communautaires, des établissements scolaires ou des associations.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/047

OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2 - Organisation de formations « Promotion du Vivre-Ensemble et Prévention du harcèlement »

Public concerné : Membres des services communaux et communautaires, des établissements scolaires ou des associations.

3 - Organisation de séminaires : Violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, Risque prostitutionnel chez les jeunes

Public concerné : Élus et membres des services communaux et communautaires, des établissements scolaires ou des associations.

4 - Déploiement de France Services

France Services met à la disposition du public une offre globale d'accueil et d'accompagnement aux démarches, sur toutes les thématiques de la vie quotidienne, et notamment des services plus spécifiques en lien avec le CISPD :

- Familles en Gironde
- Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Gironde
- Conciliateurs de Justice
- Caisse d'Allocations Familiales

V - ORIENTATIONS DU CISPD 2024-2025

- Poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention primaire avec les écoles et les collèges du territoire,
- Poursuivre la mise en œuvre du projet d'éducation à l'image en tant que réponses aux besoins de prévention, de médiation par les pairs, mais aussi d'éducation aux médias et à l'information,
- Développer les actions dans le cadre de la lutte contre les violences et le soutien aux victimes,
- Soutenir les actions luttant contre le harcèlement et promouvant le vivre ensemble dans les structures d'accueils de mineurs (établissements scolaires et accueils collectifs de loisirs).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend connaissance des orientations exposées ci-dessus,
- Inscrit et prévoit les crédits nécessaires au budget 2024.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_047-DE

